



Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 108 de la liste préliminaire*
Contrôle international des drogues

Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [72/198](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Il donne un aperçu de la situation mondiale en matière de drogue ainsi que de l'exécution des activités prescrites pour lutter contre la drogue au niveau international, compte tenu des domaines thématiques dont l'Assemblée a traité dans le document final de sa trentième session extraordinaire, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ». Il renseigne également sur les mesures de suivi prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires ainsi que sur l'appui technique fourni aux États Membres dans ces domaines thématiques par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, en vue de mettre en œuvre les recommandations adoptées à la session extraordinaire.

* [A/73/50](#).



I. Introduction

1. Établi en application de la résolution [72/198](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu de la situation mondiale en matière de drogue et renseigne sur les activités menées pour aider les États Membres à mettre en œuvre les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi que les engagements pris dans la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, dans la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue.
2. Suivant la structure du document final de la trentième session extraordinaire, le présent rapport décrit l'action menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en étroite coopération et coordination avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales compétentes et les acteurs non gouvernementaux concernés, en vue d'améliorer les capacités normatives, institutionnelles et opérationnelles des États Membres aux niveaux national, régional et mondial, dans le cadre plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Conformément à la demande formulée au paragraphe 102 de la résolution [72/198](#), le présent rapport comprend un chapitre consacré à la collaboration et la coordination dans le système des Nations Unies dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour mettre en œuvre les recommandations adoptées à la trentième session extraordinaire.

II. Ampleur du problème mondial de la drogue

4. Avec un taux de 5,1 % parmi la population mondiale âgée de 15 à 64 ans (taux oscillant entre 3,6 et 6,6 %), la prévalence de l'abus de drogues dans le monde est restée pratiquement stable ces dernières années. Toutefois, compte tenu de l'accroissement de la population mondiale, le nombre de personnes qui consomment des drogues a légèrement augmenté au cours de la même période. On estime qu'un usager de drogues sur huit souffre de troubles liés à cet usage.
5. Les opioïdes continuent d'être à l'origine de la plupart des effets nocifs liés à l'abus de drogues. Le marché des opioïdes n'a jamais été aussi vaste et complexe. Parmi les sujets de préoccupation figurent notamment la production record d'opium en Afghanistan et la diversification du marché des opioïdes, qui comprend aussi bien des substances placées sous contrôle international, comme l'héroïne et les nouvelles substances psychoactives, que des médicaments de prescription qui ont été détournés du marché légal ou contrefaits à grande échelle.
6. La fabrication mondiale de cocaïne a augmenté de 56 % entre 2013 et 2016 et la production potentielle de cocaïne a atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré en 2016. Il semblerait que la consommation de cocaïne ait augmenté dans de nombreux pays d'Amérique du Nord et du Sud. En outre, la pâte de cocaïne base, dont la consommation se limitait auparavant aux pays fabricants de cocaïne, est désormais consommée dans de nombreux pays d'Amérique du Sud.
7. Si le cannabis reste la drogue illicite dont la production est la plus répandue dans le monde entier, les quantités d'herbe et de résine de cannabis saisies ont diminué de 20 % en 2016. La consommation de cannabis se stabilise dans les pays où le taux de prévalence est élevé ; en revanche, plusieurs pays qui affichaient habituellement des faibles taux de prévalence ont signalé une augmentation de l'usage de cannabis.

8. De nombreux pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est estiment que l'usage de méthamphétamine est l'une des tendances les plus alarmantes en ce qui concerne l'abus de drogues dans cette sous-région. Les quantités de stimulants de type amphétamine saisies dans le monde ont augmenté de 30 % en 2016, atteignant 256 tonnes, soit un niveau record.

9. Le marché mondial des nouvelles substances psychoactives reste caractérisé par l'émergence d'un grand nombre de nouvelles substances appartenant à différents groupes chimiques. Entre 2009 et 2017, 803 substances de ce type ont été signalées à l'ONUDC par 111 pays et territoires.

10. L'édition 2018 du Rapport mondial sur les drogues fournit des informations supplémentaires sur l'ampleur du problème de la drogue et les tendances récentes en matière.

III. Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

A. Suite donnée à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mesures prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires

11. Réaffirmant, dans le document final de sa trentième session extraordinaire, leur volonté d'appliquer les dispositions énoncées dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 et dans la Déclaration ministérielle conjointe, les États Membres se sont déclarés résolus à prendre les mesures qui doivent l'être pour donner suite aux recommandations pratiques, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives aux drogues, des informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations.

1. Mesures prises par la Commission des stupéfiants

12. La Commission des stupéfiants a par conséquent lancé un processus de suivi rigoureux, en accordant une attention égale à l'application concrète des recommandations énoncées dans chacun des sept chapitres thématiques. Les débats thématiques, tenus en octobre 2016, en janvier 2017 et au quatrième trimestre de 2017, ont permis aux parties prenantes d'échanger des données d'expérience, des bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'application des recommandations pratiques.

13. Dans une logique d'ouverture, la Commission a invité les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales, régionales et non gouvernementales, à participer activement au processus de suivi. Ainsi, les débats thématiques ont bénéficié d'une large participation des États Membres ; des organismes des Nations Unies¹ ; des organisations régionales, notamment l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; et des organisations non gouvernementales. Les parties prenantes ont participé en personne, à distance par visioconférence ou par l'envoi de messages vidéo.

¹ Notamment l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le Département des affaires politiques du Secrétariat.

14. Outre le site Web de la Commission consacré à la suite donnée à la trentième session extraordinaire (www.ungass2016.org), l'ONU DC a mis au point un portail de bonnes pratiques (www.postungass2016.org) afin de recenser et de mettre en commun les informations précieuses recueillies dans le cadre du processus de suivi de la Commission.

15. Dans sa résolution 60/1, la Commission a décidé d'organiser un débat ministériel à Vienne en 2019, afin de faire le bilan de l'application des engagements pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019. Les préparatifs du débat ministériel se sont poursuivis au cours de l'intersession et, à sa soixante et unième session, la Commission a adopté la résolution 61/10, intitulée « Préparatifs du débat ministériel devant se tenir à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2019 ».

16. À sa soixante et unième session, sur la recommandation du Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Commission a décidé d'inscrire l'ocfentanil, le furanylfentanyl, l'acryloylfentanyl (acrylfentanyl), le 4-fluoroisobutyrfentanyl (4-FIBF, pFIBF) et le tétrahydrofuranylfentanyl (THF-F) au Tableau I de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972. Elle a également décidé d'inscrire le carfentanil aux Tableaux I et IV de la Convention de 1961 et l'AB-CHMINACA, le 5F-MDMB-PINACA (5F-ADB), l'AB-PINACA, l'UR-144, 5F-PB-22 et le 4-fluoroamphétamine (4-FA) au Tableau II de la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

17. Outre sa résolution 61/10, sur les préparatifs de la soixante-deuxième session, la Commission a adopté les résolutions ci-après à sa soixante et unième session : 61/1, intitulée « Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019 » ; 61/2, intitulée « Renforcement des efforts de prévention de l'abus de drogues en milieu éducatif » ; 61/3, intitulée « Appui aux laboratoires aux fins de l'application des décisions de placement sous contrôle de la Commission des stupéfiants » ; 61/4, intitulée « Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission mère-enfant du VIH, des hépatites B et C et de la syphilis parmi les consommatrices de drogues » ; 61/5, intitulée « Promouvoir l'exploitation du Système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes » ; 61/6, intitulée « Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique antidrogue équilibrée et axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques » ; 61/7, intitulée « Prise en compte des besoins particuliers des éléments vulnérables de la société dans la lutte contre le problème mondial de la drogue » ; 61/8, intitulée « Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques » ; 61/9, intitulée « Protéger les enfants contre le péril des drogues illicites » ; et 61/11, intitulée « Promouvoir l'adoption d'attitudes non stigmatisantes pour veiller à la disponibilité, à l'accessibilité et à la prestation de services de santé, de soins et de protection sociale destinés aux usagers de drogues ».

2. Mesures prises par les organes subsidiaires

18. Les organes subsidiaires de la Commission ont tenu cinq réunions en 2017 : la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, tenue à Vienne du 27 au 30 juin ; la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Hurgada (Égypte) du 18 au 22 septembre ; la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes,

tenue à Guatemala du 2 au 6 octobre 2017 ; la quarante et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, tenue à Bangkok du 27 au 30 novembre ; et la cinquante-deuxième session de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, tenue à Beyrouth du 13 au 17 novembre 2017.

19. Les organes subsidiaires ont évoqué les questions prioritaires dans leurs régions et examiné l'application concrète des recommandations pratiques figurant dans le document final de la trentième session extraordinaire, notamment dans le cadre d'ateliers organisés sur les thèmes transversaux suivants : les besoins spécifiques des enfants, des jeunes, des femmes et des filles ; le rôle d'Internet dans le trafic de drogues ; les mesures de substitution à l'emprisonnement pour les infractions liées aux drogues ; et les stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques.

B. Collaboration et coordination dans le système des Nations Unies

20. Dans le document final de sa trentième session extraordinaire, l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle primordial de la Commission des stupéfiants en tant qu'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions liées aux drogues, ainsi que le rôle de l'ONUDC en tant qu'organisme chef de file chargé de combattre le problème mondial de la drogue. Par la même occasion, elle a encouragé la Commission et l'ONUDC à resserrer leur coopération et leur collaboration avec tous les organismes des Nations Unies et institutions financières internationales concernés, agissant dans le cadre de leur mandat, pour aider les États Membres à concevoir et mettre en œuvre des stratégies, politiques et programmes antidrogue globaux, intégrés et équilibrés. En réponse, la Commission a inscrit à son ordre du jour un point sur la coopération interinstitutions. Pour l'examen de ce point à la soixante et unième session de la Commission, l'ONUDC a présenté un document de séance sur la coopération et la coordination interinstitutions de l'action menée pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2018/CRP.7, en anglais seulement).

21. Suite à une décision prise par le Comité exécutif en avril 2017, l'ONUDC a été chargé par le Secrétaire général d'assurer la coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'OMS, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Département des affaires politiques du Secrétariat, l'objectif étant d'aider les États Membres à appliquer les recommandations pratiques formulées dans le document final de la trentième session extraordinaire, notamment pour contribuer aux préparatifs du débat ministériel de la Commission, qui se tiendra en 2019 et ultérieurement.

22. Par l'intermédiaire d'un réseau de points focaux, l'ONUDC, en sa qualité de secrétariat de la Commission, a entretenu un dialogue étroit avec les organismes compétents des Nations Unies et les a régulièrement informés des progrès accomplis pour donner suite à la trentième session extraordinaire, processus que la Commission a été chargée de diriger.

23. Un certain nombre d'activités ont été entreprises à l'échelle du système depuis avril 2017, dont l'élaboration d'un tableau des activités menées au Siège et sur le terrain pour donner suite à la trentième session extraordinaire et d'un calendrier des manifestations. Ces deux outils de travail sont régulièrement mis à jour et permettent aux organismes compétents des Nations Unies d'avoir un aperçu complet des activités menées conjointement et individuellement à l'appui de l'application concrète des recommandations pratiques énoncées dans le document final. L'ONUDDC a en outre travaillé en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour adopter un service de messagerie unifié à l'échelle de l'Organisation et déterminer les moyens d'intégrer les efforts actuellement déployés dans une stratégie à l'échelle du système qui s'articule autour des trois grands domaines d'action de l'ONU.

24. L'ONUDDC continuera d'assurer la direction des activités stratégiques menées à l'échelle du système en vue d'appliquer les recommandations, notamment d'appuyer les préparatifs du débat ministériel qui doit se tenir en 2019.

25. Des informations sur certaines des activités menées par les organismes des Nations Unies dans les sept chapitres thématiques du document final sont présentées ci-après.

IV. Appui fourni aux États Membres dans les domaines thématiques

26. Le Département de l'information du Secrétariat, notamment par l'intermédiaire de son réseau mondial de centres d'information des Nations Unies, a contribué à l'application des recommandations pratiques en diffusant régulièrement des informations sur ses plateformes multimédia et multilingues, en mettant l'accent sur les problèmes rencontrés dans le cadre des activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, les tendances observées et les faits nouveaux survenus à cet égard.

A. Réduction de la demande et mesures connexes, y compris prévention et traitement, et autres questions ayant trait à la santé

1. Prévention de l'abus de drogues

27. À la soixante et unième session de la Commission, l'ONUDDC et l'OMS ont lancé la deuxième édition actualisée des *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues*, qui définissent les stratégies efficaces en matière de prévention de l'usage de drogues en encourageant les États Membres à prendre des mesures concrètes pour améliorer la qualité et la couverture des initiatives de prévention de la toxicomanie, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables, notamment les enfants, les jeunes à risque et les femmes. Ces activités contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier la cible 3.5, relative au renforcement de la prévention et du traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool, et la cible 16.1, à savoir réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

28. Dans le cadre des *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues*, l'ONUDDC, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'OMS ont continué de diffuser un document d'orientation conjoint sur la lutte contre l'abus de drogues dans le secteur de l'éducation.

29. À la soixante et unième session de la Commission, l'ONUDDC a également présenté le nouveau programme de renforcement des familles par la prévention de la criminalité, de la toxicomanie et du VIH/sida, spécialement conçu pour répondre aux besoins des familles dans les régions pauvres en ressources. Les initiatives de prévention axées sur la famille se sont révélées efficaces pour prévenir l'abus de drogues, la violence notamment chez les jeunes et la maltraitance des enfants. Dans

12 pays, l'ONUSIDA a continué de mener des programmes de prévention fondés sur des données factuelles à l'intention des familles et des établissements scolaires, notamment une campagne de sensibilisation pour la prévention fondée sur des données factuelles sous le titre « Écoutez d'abord », dont ont bénéficié plus d'un million de personnes en 2017.

30. L'ONUSIDA a continué de mobiliser les jeunes en faveur de la prévention dans le cadre de son initiative pour les jeunes, en utilisant les réseaux sociaux et en leur donnant la possibilité de s'adresser aux décideurs internationaux à la soixante et unième session de la Commission par l'intermédiaire du Forum annuel de la jeunesse. Dans sept pays, il a aidé des organisations de jeunes à mobiliser un appui en faveur de la prévention en accordant des subventions à des centres de prévention de la toxicomanie.

2. Traitement des troubles liés à l'usage de drogues, réadaptation, rétablissement et réinsertion sociale ; prévention, traitement et prise en charge du VIH/sida, de l'hépatite virale et d'autres maladies infectieuses à diffusion hémotogène

31. L'ONUSIDA et l'OMS ont continué de soutenir l'application des *Normes internationales pour le traitement des troubles liés à l'usage de drogues* qu'ils ont élaborées, notamment par des essais en conditions réelles et l'élaboration et la diffusion d'outils techniques et de supports de formation. Conformément à ces normes, les États Membres sont encouragés à améliorer l'accessibilité, la couverture et la qualité des services de traitement, de prise en charge et de réadaptation destinés aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, en tenant compte des besoins spécifiques des jeunes et des femmes.

32. Dans le cadre de leur programme mondial conjoint, l'ONUSIDA et l'OMS ont continué d'aider les États Membres à améliorer la qualité et la couverture des services de traitement et de prise en charge des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues dans 19 pays, y compris en ce qui concerne la prévention des surdoses. Un nouvel ensemble d'outils permettant d'élaborer des mécanismes nationaux d'assurance de la qualité ont été mis à l'essai en Afghanistan. En outre, deux groupes d'experts ont été organisés dans le but de publier en 2018 des lignes directrices sur le traitement des troubles liés à l'usage de stimulants, ainsi que le traitement des troubles somatiques comorbides et des troubles de santé mentale.

33. L'ONUSIDA et l'OMS ont également continué de soutenir le réseau informel de scientifiques qui s'est réuni pendant la soixante et unième session de la Commission.

34. L'OMS a continué d'élaborer et de mettre à l'essai la onzième version révisée de la Classification internationale des maladies et de préparer sa mise en œuvre ; dans cette version, la section sur les troubles liés à l'usage de substances psychoactives a été incorporée dans le chapitre sur les troubles mentaux et comportementaux. L'OMS aide les pays à mettre en œuvre le *Guide d'intervention mhGAP pour lutter contre les troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives dans les structures de soins non spécialisées* et a mis à jour son Système mondial d'information sur les ressources pour la prévention et le traitement des troubles liés à l'usage de substances. Il a en outre poursuivi ses activités de recherche internationale sur l'efficacité des mesures de prévention et de traitement de l'usage de drogues et des troubles connexes, leurs effets sur la santé publique et leur rapport coût-efficacité, ainsi que ses activités régionales de formation sur les dimensions sanitaires du problème mondial de la drogue.

35. L'ONUSIDA, l'OMS et l'ONUSIDA ont continué de fournir des conseils sur les politiques et stratégies mondiales destinées à lutter contre le VIH/sida parmi les usagers de drogues. L'ONUSIDA a continué de mettre en œuvre la stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 visant à mettre fin d'ici à 2030 à l'épidémie de sida qui représente une menace pour la santé publique, par la promotion des droits de l'homme, de la santé publique, de la justice et de l'égalité d'accès des toxicomanes et des détenus aux services de traitement du VIH. Il a contribué à l'élaboration du plan d'action de l'ONUSIDA visant à affiner le modèle opérationnel du Programme

commun de l'ONUSIDA, intitulé « Fast forward: refining the operating model of the UNAIDS Joint Programme for Agenda 2030 », et a commencé à le mettre en œuvre.

36. L'ONUSDC a aidé 25 pays à élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies et programmes concernant le VIH/sida en relation avec l'abus de drogues, en particulier chez les usagers de drogues injectables, conformément au guide technique élaboré par l'OMS, l'ONUSDC et l'ONUSIDA pour aider les pays à définir des objectifs pour l'accès universel des usagers de drogues injectables à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH, et il a aidé 33 pays à élaborer, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH/sida dans le système de justice pénale.

37. L'ONUSDC, l'OMS, l'ONUSIDA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué à collaborer dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités, de l'élaboration de supports de formation et de l'organisation d'ateliers, notamment d'activités visant à mettre en œuvre des programmes complets concernant le VIH et l'hépatite C pour les usagers de drogues injectables, y compris en milieu carcéral. L'ONUSDC a continué de renforcer les capacités des services de détection et de répression, y compris en resserrant leurs partenariats avec la société civile en vue d'améliorer l'accès des usagers de drogues injectables à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH. Parmi les participants figuraient plus de 650 agents des services de détection et de répression, 200 organisations de la société civile et organisations communautaires, quelque 200 membres du parlement et représentants des secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux de 11 pays. En outre, l'ONUSDC a mis au point un outil d'apprentissage en ligne afin d'élargir la portée de sa formation sur le VIH chez les responsables des services de répression.

38. L'ONUSDC a lancé un nouveau programme sur la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH en milieu carcéral dans 10 pays d'Afrique subsaharienne et a élaboré un guide technique pour assurer la continuité des services liés au VIH au moment de l'admission en prison, du transfèrement et de la mise en liberté, ainsi que pour la gestion des surdoses à la sortie de prison.

39. L'ONUSDC a continué de fournir un appui technique ciblé aux États Membres par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs en Bolivie (État plurinational de), au Brésil, en Colombie, en Indonésie, au Myanmar, au Nigéria et au Pakistan, ainsi que de ses bureaux régionaux pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, pour l'Asie centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

B. Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en en prévenant le détournement

40. Pour assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en empêchant leur détournement, l'ONUSDC encourage l'adoption de cadres législatifs et stratégiques, de mesures pour appuyer le renforcement des capacités des professionnels de la santé et d'initiatives de sensibilisation du public.

41. Le programme mené conjointement par l'ONUSDC, l'OMS et l'Union internationale contre le cancer sur l'accès aux substances placées sous contrôle pour les besoins médicaux a continué de prêter assistance aux décideurs et praticiens de la santé à Antigua, au Ghana, au Panama, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste. L'ONUSDC a en outre fourni une assistance technique aux parties prenantes nationales au Nigéria dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les drogues, en particulier en vue de les aider à améliorer l'accès aux substances placées sous contrôle pour les besoins médicaux et à élaborer une politique nationale pour les médicaments placés sous contrôle et des lignes directrices nationales pour le traitement de la douleur.

42. L'ONU DC a appuyé une initiative mondiale visant à sensibiliser le public à l'accès aux substances placées sous contrôle pour les besoins médicaux, menée en collaboration avec l'OMS et l'Union internationale contre le cancer et en partenariat avec d'autres organisations, comme l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'Agence internationale de l'énergie atomique, Human Rights Watch, le Groupe d'études sur la douleur et les politiques de l'Université du Wisconsin, l'International Association for Hospice and Palliative Care et le McCabe Centre for Law and Cancer.

43. L'OMS dirige et coordonne les activités de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et du Programme mondial commun des Nations Unies pour prévenir et combattre le cancer du col de l'utérus, auquel participe l'ONU DC et d'autres organismes des Nations Unies. L'OMS élabore des lignes directrices sur la gestion de la douleur cancéreuse et continue de revoir et mettre régulièrement à jour sa Liste modèle des médicaments essentiels.

44. À la soixante et unième session de la Commission, l'ONU DC a également présenté un nouveau document d'orientation contenant des orientations techniques visant à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales, établi sur la base d'une réunion technique informelle d'experts tenue en septembre 2017.

C. Réduction de l'offre et mesures connexes ; efficacité de la répression ; mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire

1. Prévention de la criminalité liée aux drogues

45. Pour promouvoir une prévention plus efficace de la criminalité, l'ONU DC a élaboré un programme d'acquisition de compétences pratiques reposant sur des données factuelles pour les milieux sportifs, appelé « Line Up, Live Up », dans le cadre duquel les entraîneurs sportifs, les instructeurs et les autres acteurs travaillant avec des jeunes à risque en milieu sportif peuvent inculquer d'utiles compétences pratiques, par exemple résister à la pression sociale poussant à la délinquance, gérer son angoisse et communiquer efficacement avec ses pairs. Le matériel de formation traite de la prévention de la criminalité, de la violence et de l'usage de drogues. À ce jour, 146 entraîneurs sportifs ont été formés en Afrique du Sud, au Brésil et au Kirghizistan ; à leur tour, ils ont formé quelque 800 jeunes à l'utilisation de la méthodologie « Line Up, Live Up ».

46. L'ONU DC aide les États Membres en leur fournissant des services consultatifs en rapport avec l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux en matière de prévention de la criminalité. Ces plans d'action comprennent notamment des projets sectoriels visant à prévenir la délinquance juvénile et la victimisation, la violence à l'égard des femmes et des enfants, et l'accès à la justice ou la réinsertion sociale des délinquants.

47. En Colombie, l'ONU DC a continué d'aider les administrations locales à effectuer des audits de sécurité dans les villes afin de déterminer les aspects monétaires, l'étendue et la nature du microtrafic et de fournir à ces administrations une approche globale de la prévention de la délinquance, de la violence et de l'usage de drogues. Au Mexique, il a récemment adopté une approche similaire en ce qui concerne les audits locaux de sécurité afin de comprendre les causes à l'origine de la criminalité et d'élaborer des politiques de prévention de la criminalité fondées sur des données factuelles et axées sur les populations.

2. Lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes

48. L'ONUDDC, par l'intermédiaire de son Programme mondial sur la mise en place de réseaux efficaces pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, favorise le renforcement de la coopération régionale et interrégionale dans le cadre de l'initiative de mise en réseau de réseaux, afin de resserrer les liens entre les organismes régionaux et internationaux de détection et de répression comme l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale, le Centre de coopération en matière de détection et de répression pour l'Europe du Sud-Est, l'Association des chefs de police des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des polices d'Amérique, l'Organisation africaine de coopération policière, le Centre de renseignements en matière criminelle pour la lutte antidrogue du Conseil de coopération du Golfe et la police du Conseil de coopération du Golfe. Cette initiative favorise l'échange de renseignements en matière criminelle et la coordination des opérations multilatérales visant toutes les formes de criminalité organisée liée aux drogues et les flux financiers illicites connexes.

49. Dans le cadre de l'initiative « LE TrainNet » (Réseau de formation des forces de l'ordre) du Programme mondial sur la mise en place de réseaux efficaces pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, l'ONUDDC favorise la création d'un réseau regroupant les instituts de formation théorique et pratique à la détection et à la répression afin de rendre la coopération plus systématique, plus durable et plus inclusive et de faciliter ainsi la mise en commun des meilleures pratiques, du matériel de formation et des outils, méthodes et formateurs.

50. La coopération internationale en matière pénale aux fins de l'entraide judiciaire, de l'extradition et de la confiscation du produit du crime demeure un domaine primordial de l'assistance technique. En 2017, le Programme a continué de prêter assistance au Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée et au Réseau de procureurs et d'autorités centrales de pays d'origine, de transit et de destination, constitué pour lutter contre la criminalité transnationale organisée en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. Dans les Amériques, le Réseau de procureurs spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée, avec le concours de l'ONUDDC et sous la direction du Conseil des procureurs d'Amérique centrale, a facilité l'échange de bonnes pratiques et d'informations opérationnelles entre les procureurs.

51. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs mené en conjonction avec l'OMD, l'ONUDDC aide les États Membres à renforcer les mesures de contrôle aux frontières par la création d'unités de contrôle portuaire dans les ports maritimes, les ports secs et les aéroports. Les agents de ces unités ont suivi des formations pour pouvoir établir le profil de conteneurs commerciaux et inspecter ceux qui sont soupçonnés de transporter des marchandises illicites. À ce jour, plus de 220 tonnes de cocaïne, 5,1 tonnes d'héroïne, 68,4 tonnes de cannabis et 1 573 tonnes de précurseurs et d'explosifs ont été saisis par les plus de 70 unités qui sont actuellement opérationnelles dans 49 États Membres.

52. L'ONUDDC a également continué de mettre en œuvre le Projet de communication aéroportuaire qu'il mène en collaboration avec l'OMD pour renforcer les capacités de détection et de répression dans les aéroports internationaux.

53. L'ONUDDC a en outre poursuivi son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, en aidant les États à renforcer leurs capacités de lutte contre la criminalité maritime, notamment contre la contrebande de substances illicites en haute mer.

54. En partenariat avec INTERPOL et Transparency International, l'ONUDDC a continué de mettre en œuvre le programme commun relatif au renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire

emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (2016-2020). Une assistance technique a été fournie à 12 pays dans les régions couvertes par le programme. En 2017, une opération lancée dans le cadre du programme concernant 13 pays a permis de saisir plus de 55 tonnes de drogues, de démanteler 20 laboratoires clandestins et d'arrêter plus de 350 personnes.

55. Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, pour l'Asie centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que de ses bureaux de pays, l'ONUDC a continué d'aider à renforcer les capacités et de fournir une assistance technique, de réaliser des évaluations de la menace que constitue le trafic et de promouvoir la coopération et l'entraide judiciaire.

56. En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Danish Demining Group et le Groupe de cinq pays du Sahel, l'ONUDC a continué de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

57. En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Département des affaires politiques et INTERPOL, l'ONUDC a aidé, dans le cadre de l'initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, à mettre en œuvre le plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2016-2020).

58. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a continué de promouvoir une plus grande cohérence de l'appui fourni au Gouvernement afghan, notamment dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a organisé les réunions semestrielles du Mini-Groupe de Dublin sur la lutte contre les drogues illicites, à Achgabat en juin et décembre 2017.

3. Liens avec d'autres formes de criminalité organisée, dont le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres activités criminelles

59. L'ONUDC appuie les mesures visant à lutter contre les refuges et à cerner, pour les limiter, les risques de blanchiment d'argent liés aux nouvelles technologies ainsi que les méthodes et techniques de blanchiment récemment apparues.

60. Dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUDC a fourni une assistance technique à 88 pays dans neuf sous-régions. Cette assistance comprenait des formations personnalisées, des conférences internationales et des examens de la législation. Il a dispensé des formations aux autorités judiciaires, aux cellules de renseignement financier, aux services de détection et de répression et aux services douaniers et de contrôle aux frontières. Ces formations portaient sur les volets pratiques et opérationnels de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que les mesures à prendre pour perturber les flux financiers illicites. Il a également continué d'actualiser et d'enrichir la Banque de données internationale contre le blanchiment de l'argent, notamment la section consacrée à la jurisprudence.

61. L'ONUDC a continué de prêter appui à plusieurs réseaux interinstitutionnels de recouvrement d'avoirs : celui du Groupe d'action financière d'Amérique latine et ceux d'Afrique australe, d'Asie et du Pacifique, d'Afrique de l'Ouest et des Caraïbes. Un appui a été fourni tout au long du processus d'enquête, depuis la localisation jusqu'au gel et à la saisie, à la gestion et à la confiscation des avoirs, ainsi qu'à leur disposition définitive.

62. L'ONU DC a également continué de dispenser aux niveaux national et régional sa formation sur les enquêtes concernant les cryptomonnaies. En 2017, environ 100 participants de plus de 25 États Membres ont suivi une formation en personne. Cette formation, qui est un projet commun mené au titre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme et du Programme mondial contre la cybercriminalité, met l'accent sur le développement des compétences en vue d'améliorer la collaboration entre les enquêteurs, de comprendre les cryptomonnaies et de coopérer au niveau international dans les affaires liées aux cryptomonnaies. En outre, plus de 9 000 personnes ont participé à la formation en ligne de l'ONU DC sur les cryptomonnaies.

63. L'ONU DC a fourni des conseils législatifs au Pérou sur les conventions relatives au contrôle des drogues. En outre, les lois pertinentes et actuelles figurant dans la bibliothèque juridique sur la lutte contre la drogue sont actuellement transférées dans la base de données sur la législation en matière de lutte contre les drogues (qui fait partie du répertoire de l'ONU DC sur la lutte antidrogue), en vue de regrouper toutes les ressources législatives pertinentes dans le domaine de la lutte contre les drogues dans une seule base de données.

D. Questions transversales : drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités

1. Drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants, membres vulnérables de la société et collectivités

64. Pour promouvoir des mesures de justice pénale tenant compte des différences entre les sexes, l'ONU DC a organisé un atelier sous-régional sur l'application des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok), tenu à Panama en septembre 2017, auquel ont participé des représentants de l'administration pénitentiaire du Costa Rica, d'El Salvador et du Panama, ainsi que d'organisations de la société civile du Guatemala.

65. En mars 2018, lors de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, l'ONU DC, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD ont lancé un manuel pratique pour les juristes portant sur l'accès des femmes à la justice, qui s'intéresse notamment à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le problème mondial de la drogue et qui propose des orientations pour que les appareils judiciaires et les arsenaux répressifs tiennent davantage compte des disparités entre les sexes.

66. Outre leur initiative sur l'assurance de la qualité des services de traitement de la toxicomanie, l'ONU DC et l'OMS ont mis au point des matériels de formation à l'intention des prestataires de services concernant le traitement et la prise en charge des femmes, notamment des femmes enceintes, souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et ont collaboré à la diffusion et à l'application des lignes directrices pour le repérage et la gestion de la consommation de substances pendant la grossesse.

67. L'ONU DC, en partenariat avec d'autres parties prenantes, a élaboré un programme de formation sur la prise en compte des besoins spécifiques des femmes qui consomment des drogues injectables. Il a également mis au point un module de formation sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le suivi et l'évaluation des services liés au VIH pour les femmes toxicomanes. Il a dispensé une formation à plus de 250 responsables gouvernementaux, représentants de la société civile, prestataires de services, directeurs de programme et autres professionnels en Égypte, en Indonésie, au Népal, en Thaïlande et au Viet Nam sur les moyens d'améliorer l'accès des femmes toxicomanes aux services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH.

68. En mars 2018, ONU-Femmes a coordonné à l'échelle du système des Nations Unies une campagne dans les médias sociaux avec le hashtag #betheforceforchange, afin de sensibiliser aux incidences de la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, des toxicomanes, des travailleurs du sexe et des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, homosexuels et intersexes. Dans la République-Unie de Tanzanie, ONU-Femmes appuie financièrement l'élaboration d'un plan opérationnel pour l'égalité des sexes en matière de prévention du VIH/sida.

69. Au Kirghizistan, ONU-Femmes a appuyé la création de perspectives économiques pour les femmes vulnérables, notamment pour les femmes toxicomanes en rémission ou celles vivant avec le VIH. Au Viet Nam, ONU-Femmes a fourni une assistance technique pour aider à intégrer les normes internationales et les bonnes pratiques en matière de droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les lois et politiques nationales relatives au VIH.

70. Dans la mise en œuvre du Programme mondial sur l'élimination de la violence contre les enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, l'ONUDC a continué d'aider les États Membres à mettre en œuvre des mesures garantissant que les enfants qui ont affaire au système de justice pour mineurs bénéficient d'un traitement adéquat de la toxicomanie. En ce qui concerne la prévention, il a poursuivi ses travaux sur la prévention fondée sur la famille, travaux qui se sont révélés efficaces aussi bien pour les filles que pour les garçons.

71. Le bureau de pays de l'ONUDC pour la Colombie a continué de fournir un appui dans le domaine de la justice réparatrice pour mineurs et des stratégies de prévention axées sur les jeunes.

2. Politiques et mesures proportionnées et efficaces et garanties juridiques relatives aux procédures pénales et à l'appareil judiciaire

72. L'ONUDC et l'OMS ont élaboré une publication conjointe sur les mesures de traitement et de prise en charge susceptibles de remplacer la condamnation et la sanction pénale pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et ayant affaire au système de justice pénale. Une version préliminaire a été diffusée en marge de la soixante et unième session de la Commission des stupéfiants et de la vingt-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ce qui a permis d'examiner les politiques et initiatives prometteuses en matière de traitement des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues comme mesure alternative à la condamnation et à la sanction pénale.

73. L'ONUDC et le PNUD ont élaboré conjointement une publication concernant l'étude mondiale sur l'assistance juridique afin de donner un aperçu de la disponibilité et de l'accessibilité des services d'aide juridique dans le monde. Celle-ci contient des informations concernant notamment l'accès à l'assistance juridique des groupes ayant des besoins particuliers, notamment des toxicomanes et des personnes porteuses du VIH et d'autres maladies à diffusion hémato-gène.

74. L'ONUDC a mis au point une feuille de route pour l'élaboration de programmes de réadaptation en milieu carcéral afin d'aider les administrations pénitentiaires nationales à mettre en place des programmes de réadaptation en milieu carcéral ou à renforcer ceux existants, en mettant l'accent sur l'éducation, la formation professionnelle et les programmes de travail pour les détenus.

75. En Colombie, l'ONUDC mène, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Ministère de la justice et du droit, des activités qui visent à intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans la politique nationale de lutte contre la drogue et en particulier à aider à analyser les données et à élaborer un guide méthodologique, à renforcer les capacités institutionnelles des autorités nationales ainsi que les capacités des communautés et à promouvoir la participation des acteurs sociaux.

76. En février 2018, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a organisé, avec le Gouvernement allemand, un séminaire d'experts sur les infractions liées aux drogues, les mesures de justice pénale et le recours à la peine de mort en Asie du Sud-Est, en examinant les défis à relever en matière des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue.

77. En Tunisie, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a fourni des conseils techniques aux autorités nationales sur la réforme de la législation en matière de drogue afin d'appliquer le principe de sanctions progressives aux infractions liées à la consommation de drogues, en particulier pour les primo-délinquants. Au Cambodge, il a suivi des procès importants, concernant notamment des affaires liées à la drogue, et a établi des rapports de contrôle interne pour aider à cerner les lacunes en matière de protection des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne le droit à un procès équitable.

78. Dans sa résolution 37/42, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'établir, en consultation avec les États, l'ONUDC et d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes concernées, un rapport sur la mise en œuvre de l'engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue en tenant compte des droits de l'homme, afin qu'il l'examine à sa trente-neuvième session. Le rapport sera ensuite communiqué à la Commission des stupéfiants, en préparation de sa soixante-deuxième session, en 2019.

79. En association avec l'International Centre on Human Rights and Drug Policy et en consultation avec d'autres parties prenantes, le PNUD a commencé à élaborer des directives internationales sur les droits de l'homme et la lutte antidrogue, en vue de donner des orientations aux États et autres parties prenantes sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales de lutte contre la drogue qui découlent de leurs obligations au regard du droit international des droits de l'homme.

E. Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables

1. Lutte contre les nouvelles substances psychoactives, les stimulants de type amphétamine, y compris la méthamphétamine, le détournement de précurseurs et préprécurseurs et l'usage non médical ou abusif fait de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes

80. L'apparition d'un grand nombre d'analogues du fentanyl a été associée à un nombre croissant de surdoses, y compris de surdoses mortelles chez les consommateurs d'opioïdes. À la quatrième consultation d'experts ONUDC-OMS sur les nouvelles substances psychoactives, tenue à Vienne le 25 octobre 2017, on a souligné l'importance des systèmes nationaux et régionaux d'alerte rapide et de la collecte systématique de données sur les effets nocifs dans le but de classer et d'examiner les nouvelles substances psychoactives à l'échelon international. Des informations sur les nouvelles substances psychoactives les plus nocives, les plus courantes et les plus persistantes ont été communiquées à l'OMS afin que son Comité d'experts de la pharmacodépendance les examine à sa trente-neuvième réunion.

81. Dans le cadre de son Programme mondial SMART (surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances), l'ONUDC continue de soutenir les travaux de recherche ainsi que la collecte et l'analyse scientifique de données se rapportant aux drogues de synthèse, y compris les stimulants de type amphétamine et les nouvelles substances psychoactives. Le système d'alerte précoce de l'ONUDC sur

les nouvelles substances psychoactives continue de servir de point de départ à l'élaboration de politiques efficaces reposant sur des données factuelles et à la collaboration avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, tels que l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), l'OMD ou l'OMS et son Comité d'experts de la pharmacodépendance.

82. L'ONUDC a également continué de s'employer à renforcer les moyens et l'efficacité des laboratoires nationaux et à promouvoir la collaboration en vue du dépistage et de l'identification des drogues, y compris des nouvelles substances psychoactives, notamment en mettant au point des méthodes d'analyse destinées à permettre aux laboratoires d'identifier les drogues récemment placées sous contrôle, notamment les analogues du fentanyl dans les échantillons biologiques ; en mettant à disposition des étalons de référence ; et en prêtant assistance entre autres dans le cadre d'exercices collaboratifs internationaux destinés à évaluer les aptitudes des laboratoires nationaux (239 laboratoires de 74 États Membres y ont participé). L'ONUDC a également fourni un appui sur le plan scientifique aux services de détection et de répression d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, des Caraïbes, d'Asie centrale et d'Asie du Sud-Est en vue de les aider à détecter et à recenser les nouvelles substances psychoactives et nouveaux stimulants de type amphétamine.

2. Situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants

83. Dans le *Rapport mondial sur les drogues 2018*, l'ONUDC a mis en évidence les tendances nouvelles et persistantes du problème mondial de la drogue que sont la culture, la production, le trafic et la consommation de drogues ainsi que leurs conséquences sur la santé, dans différentes régions et à l'échelle mondiale. L'édition de 2018 examine de plus près l'ampleur de l'usage de drogues chez les jeunes et les personnes âgées et traite également de certaines questions liées aux femmes, à savoir l'usage de drogues chez les femmes et le rôle joué par les femmes dans la filière du trafic de drogues.

84. L'ONUDC a continué d'aider différents États Membres à surveiller la culture et la production illicites de drogues. En 2017, il a apporté un appui technique à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie et au Pérou pour surveiller la culture illicite du cocaïer, à l'Afghanistan, au Mexique et au Myanmar pour surveiller la culture du pavot à opium, et au Nigéria pour surveiller la culture du cannabis.

85. Dans le cadre du projet relatif au commerce d'opiacés afghans, l'ONUDC a réalisé une évaluation du trafic d'opiacés afghans le long de la route du Nord, qui atteint la Fédération de Russie via l'Asie centrale.

86. L'ONUDC a également aidé à concevoir et à réaliser des enquêtes sur l'usage de drogues parmi la population générale au Myanmar, au Nigéria et au Pakistan et chez les jeunes en Afghanistan et dans les pays voisins.

87. En collaboration avec l'OMS et avec la participation de nombreux partenaires, dont l'ONUSIDA, l'EMCDDA, l'Union africaine et l'Organisation des États américains, l'ONUDC a continué de travailler avec le Groupe de travail technique interorganisations sur l'épidémiologie des drogues pour examiner les méthodes de collecte de données et les normes en matière d'épidémiologie des drogues, élaborer des normes communes et créer des synergies, notamment pour le suivi de la cible 3.5 des objectifs de développement durable.

88. Comme l'a demandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 60/1, l'ONUDC a organisé une consultation entre les États Membres et les autres parties prenantes sur les moyens de renforcer les outils de collecte et d'analyse de données existants au niveau national et sur les moyens de perfectionner et de rationaliser les outils dont il dispose pour la collecte et l'analyse de données, notamment en améliorant la qualité et l'efficacité du questionnaire destiné aux rapports annuels. Parallèlement, une évaluation technique sur la disponibilité, la qualité, la pertinence et l'utilisation des données et autres informations recueillies chaque année au moyen

du questionnaire a été effectuée. Des consultations d'experts ont été organisées début 2018, afin de déterminer les mesures concrètes pour renforcer, aux niveaux national et international, les outils de collecte des données. L'ONUDC invite à poursuivre la réflexion sur les moyens de perfectionner et de rationaliser les outils dont il dispose pour la collecte et l'analyse de données, notamment en améliorant la qualité, le taux de réponse et l'efficacité du questionnaire destiné aux rapports annuels.

F. Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée

89. Dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les États Membres ont recommandé de renforcer l'offre d'une assistance technique spécialisée ciblée, efficace et durable, par l'intermédiaire de l'ONUDC ainsi que de l'OMS et d'autres entités des Nations Unies et d'organisations internationales et régionales compétentes, agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, et en coopération avec ces organisations, pour aider les États Membres à aborder comme il se doit les aspects du problème mondial de la drogue ayant trait à la santé, à la société et l'économie, aux droits de l'homme, à la justice et à la répression.

90. L'ONUDC a mis au point un atelier pour aider les États Membres à appliquer concrètement les recommandations figurant dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, lesquelles s'inscrivent également dans le cadre plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet atelier vise à sensibiliser aux dispositions contenues dans le document final, à aider à recenser les besoins d'assistance technique et à faciliter l'auto-évaluation des progrès accomplis dans l'application des recommandations au niveau national. Il encourage également la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, y compris par l'intermédiaire du portail de bonnes pratiques. Entre mai 2017 et février 2018, un tel atelier s'est tenu en Bolivie (État plurinational de), au Pakistan et à la Trinité-et-Tobago.

91. Pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030, la Commission des stupéfiants a présenté sa contribution annuelle de fond qui portait en 2018 sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ».

92. La Commission a continué de resserrer sa coopération avec d'autres commissions techniques du Conseil économique et social, dont la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission de la condition de la femme, la Commission de statistique et la Commission du développement social. Immédiatement avant la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2017, une table ronde a été organisée sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la mise en œuvre du Programme 2030, au cours de laquelle le Président de la Commission des stupéfiants, en collaboration avec les présidents de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Commission de statistique, de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de la Commission de la condition de la femme, ont examiné les possibilités de renforcer la coopération entre les commissions, en vue de faciliter l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

93. En décembre 2017, la Commission des stupéfiants a organisé une manifestation spéciale avec la Commission de statistique, consacrée aux statistiques sur les drogues, aux pratiques et problèmes liés à la qualité des données et aux capacités dont disposent les pays pour produire des statistiques sur les drogues. À sa soixante et unième session, elle s'est entretenue par visioconférence avec la Commission de la condition de la femme : pour la première fois, les deux commissions techniques du Conseil économique et social ont échangé leurs vues directement et en temps réel pendant leurs sessions.

G. Développement alternatif ; coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement ; résolution des problèmes socioéconomiques

1. Aspects socioéconomiques et développement alternatif

94. Des facteurs socioéconomiques tels que l'absence de gouvernance, de sécurité et d'état de droit et des taux élevés de pauvreté et de marginalisation peuvent stimuler la culture illicite et témoignent de faibles niveaux de développement.

95. L'ONUDD concentre ses recherches sur les liens entre la culture illicite et le développement durable, la paix et la stabilité, en recourant aux indicateurs de développement humain pertinents, à des critères relatifs à la viabilité écologique et à d'autres outils de mesure allant dans le sens des objectifs de développement durable.

96. En ventilant une série de données socioéconomiques en fonction de la situation de la culture du pavot à opium et de la région concernée, l'ONUDD a observé des différences en Afghanistan et au Myanmar entre les villages cultivant le pavot à opium et les autres. Cet « écart de développement » montre que l'existence d'infrastructures et de services joue un rôle important dans la culture de l'opium et que d'autres facteurs, tels que l'inégalité des revenus, l'insécurité alimentaire, un gouvernement défaillant et l'insécurité, sont à la fois les causes et les conséquences de la culture illicite.

97. L'ONUDD mène des enquêtes de référence sur les projets de développement alternatif que le PNUD et lui-même mènent en Afghanistan. Dans ces enquêtes, une attention particulière a été accordée à la situation des femmes dans les régions où il existe des cultures illicites et, pour la première fois, l'ONUDD a traité les membres d'un ménage – hommes et femmes – de la même manière. Pour améliorer encore l'égalité des sexes à l'échelon local, l'ONUDD doit accroître le nombre de ses programmes de développement alternatif axés sur les besoins des femmes.

98. Pour garantir la viabilité des solutions économiques de remplacement des cultures illicites, l'ONUDD encourage la mise en place et le développement des infrastructures nécessaires afin de permettre aux produits issus du développement alternatif d'accéder aux marchés.

2. Coopération technique et financière en faveur de politiques globales et équilibrées de contrôle des drogues axées sur le développement et de solutions économiques de remplacement viables

99. Les mesures de l'ONUDD en faveur du développement alternatif visent à fournir des moyens de subsistance licites et durables aux communautés qui se livrent à la culture illicite, à celles qui ont arrêté la culture illicite ou encore à celles qui risquent de se lancer dans cette culture.

100. La diminution des ressources financières a compromis la viabilité des programmes de développement alternatif de l'ONUDD en Bolivie (État plurinational de), au Myanmar, au Pérou et en République démocratique populaire lao. La réussite d'un projet, comme le programme coopératif sur le café dans l'État de Shan (Myanmar), qui a récemment conclu un accord avec la société Malongo Coffee Company pour approvisionner un marché de niche avec du café de qualité, dépend de la mise à disposition par les donateurs de ressources financières à long terme afin d'assurer leur viabilité et d'avoir un impact positif sur les futurs partenariats public-privé.

V. Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

1. Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

101. Le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC a continué de jouer un rôle important en servant de cadre à des échanges de vues sur différents sujets, tels que les questions stratégiques et budgétaires, l'évaluation, le contrôle, l'élaboration et l'exécution des programmes, la situation financière de l'Office et le renforcement de la gouvernance en matière de ressources humaines.

2. Planification stratégique

102. L'ONUDC s'efforce au sein du Secrétariat de l'ONU de rationaliser la planification et la budgétisation des programmes afin d'améliorer l'exécution des activités prescrites.

103. L'ONUDC a poursuivi les efforts entrepris pour renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats, en vue d'articuler également ses travaux sur la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en établissant des liens avec les objectifs de développement durable et les cibles correspondantes dans les descriptifs de programme et les rapports annuels axés sur les résultats.

3. Programmation intégrée

104. L'ONUDC a continué de mettre en œuvre une approche-programme intégrée en s'attachant en particulier à intégrer des éléments des programmes mondiaux dans les programmes régionaux et de pays et en privilégiant la coopération interrégionale, afin de répondre durablement aux priorités des États Membres. En 2017, il a lancé deux programmes de pays, pour la Bolivie (État plurinational de) et l'Indonésie, et deux nouveaux programmes mondiaux, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables.

105. On trouvera de plus amples informations sur la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats relevant du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'ONUDC ([A/73/131](#)).

106. En décembre 2017, l'ONUDC gérait 19 programmes régionaux et de pays et 43 programmes mondiaux.

4. Activités d'évaluation

107. Le Groupe de l'évaluation indépendante fournit des informations indépendantes qui sont essentielles pour veiller au respect de l'obligation de rendre compte de l'emploi des ressources confiées à l'ONUDC par les États Membres. Les résultats des évaluations et les produits d'information connexes permettent en outre de renforcer l'apprentissage institutionnel en faveur d'une efficacité et d'une efficacité accrues. Ainsi qu'il ressort de l'examen par des pairs auquel a procédé le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, des progrès considérables ont été accomplis, mais des investissements supplémentaires s'avèrent également nécessaires pour renforcer le principe de responsabilité au sein de l'ONUDC.

108. Le Groupe de l'évaluation indépendante a réalisé trois évaluations tenant compte de la problématique femmes-hommes et a présenté ses recommandations au Directeur exécutif, à l'équipe dirigeante et aux États Membres. Il a également publié des évaluations ayant fait l'objet d'une assurance de la qualité concernant 18 projets

et a aidé à renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation afin de contribuer au mécanisme d'examen des objectifs de développement durable.

5. Situation financière de l'ONUDC

109. Les annonces de contributions volontaires à l'ONUDC ont totalisé, en 2017, 361 millions de dollars, dont 182 millions de dollars en faveur du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et 179 millions au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Par ordre décroissant, la Colombie, les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et l'Allemagne ont été les principaux donateurs, comptant pour 75 % environ dans le total des contributions annoncées.

110. La situation financière de l'ONUDC reste précaire, accusant une diminution constante des ressources à destination non spécifiée (fonds à des fins générales), ramenées à moins 1 % du montant total des recettes pour l'exercice biennal 2018-2019. Le faible montant des fonds non préaffectés représente une des principales difficultés que l'ONUDC, ainsi fragilisé dans ses fonctions de gestionnaire, de coordonnateur et d'organe normatif, doit surmonter pour s'acquitter de ses mandats de manière stratégique et efficace. L'ONUDC continue de compter sur l'appui des États Membres pour faire en sorte que les activités imputées sur des fonds à des fins générales bénéficient d'un financement prévisible.

111. Le budget consolidé pour l'exercice biennal 2018-2019 marque l'achèvement de la transition vers le modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts.

112. En 2018-2019, l'ONUDC participera activement à la réforme de l'Organisation des Nations Unies engagée par le Secrétaire général et poursuivra la mise en œuvre d'importantes initiatives visant à renforcer l'application du principe de responsabilité, la transparence, l'efficacité et la productivité dans l'exécution des programmes. Parmi ces initiatives, il convient de mentionner le progiciel de gestion intégré de l'ensemble du Secrétariat (Umoja), les Normes comptables internationales pour le secteur public, le Cadre régissant le recours aux partenaires externes et la gestion du risque institutionnel.

VI. Conclusions et recommandations

113. Dans le document final de la session extraordinaire, qui constitue le consensus le plus récent auquel est parvenue la communauté internationale, les États Membres se sont déclarés résolus à prendre les mesures qui doivent l'être pour donner suite aux recommandations pratiques énoncées dans chacun des sept chapitres thématiques, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile.

114. En s'inspirant du document final comme schéma directeur, je soutiens fermement l'adoption d'une stratégie intégrée et équilibrée pour lutter contre le problème mondial de la drogue, en mettant l'accent en particulier sur la prévention et le traitement, conformément aux progrès accomplis à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale. J'espère que le prochain débat ministériel tirera parti de ces progrès.

115. S'il est vrai que chaque pays doit définir sa propre politique en matière de drogue dans le respect des principes juridiques et des traités internationaux pertinents, je suis convaincu que la nécessité d'adopter une approche centrée sur l'être humain et axée sur les résultats plutôt que sur des idéologies et des préjugés fait l'unanimité.

116. J'ai invité l'ONUDC, en sa qualité de principal organisme du système des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, de diriger, en étroite coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, une action concertée à l'échelle de l'Organisation, en aidant les États Membres à appliquer les

recommandations énoncées dans le document final de la trentième session extraordinaire et en favorisant des mesures globales, cohérentes et équilibrées permettant d'aborder et de combattre efficacement le problème mondial de la drogue.

117. Pour relever les défis auxquels doit faire face la communauté internationale, je prie instamment les États Membres de fournir à l'ONUDC des ressources suffisantes, prévisibles et stables, pour lui permettre d'exécuter de manière durable les tâches qui lui ont été confiées et de répondre efficacement à la demande croissante d'assistance technique et d'aide au renforcement des capacités dans le cadre du système multilatéral, en étroite coordination avec les pays partenaires et toutes les autres parties prenantes concernées au sein du système des Nations Unies et en dehors, aux niveaux national, régional et international.
